

44^{ÈME} RALLYE RÉGIONAL VELAY AUVERGNE

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement :	Dès réception du permis d'organisation
Ouverture des engagements :	Dès réception du permis d'organisation
Clôture des engagements :	Lundi 17 août 2026
Parution du carnet d'itinéraire :	Mercredi 19 août 2026 Sur le site Internet de l'ASA
Dates de reconnaissances :	Samedi 22 et dimanche 23 août 2026 de 8h à 20h
Vérifications administratives :	Vendredi 28 août 2026 de 16h à 21h45 Samedi 29 août 2026 de 7h à 7h45 Salle polyvalente des Estables
Vérifications techniques :	Vendredi 28 août 2026 de 16h15 à 22h Samedi 29 août 2026 de 7h15 à 8h Parking des Estables
Mise en place du parc de départ :	Vendredi 28 août 2026 à 16h15 Parking des Estables
1 ^{ère} réunion du collège sportif :	Samedi 29 août 2026 à 7h Mairie des Estables
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 29 août 2026 à 8h45 Parking des Estables
Publication des heures et des ordres de départ :	Samedi 29 août 2026 à 8h50 au parc Parking des Estables
Départ :	Samedi 29 août 2026 à 9h Parking des Estables
Arrivée :	Samedi 29 août 2026 à 17h53 Parking des Estables
Vérifications finales :	Samedi 29 août 2026 Parking des Estables
Affichage du classement officiel du rallye :	Samedi 29 août 2026 30 minutes après la dernière voiture rentrée au parc fermé
Remise des prix :	Samedi 29 août 2026 à 21h30 au podium d'arrivée

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Velay-Auvergne organise le vendredi 28 et samedi 29 août 2026, la 44^{ème} édition du Rallye Velay-Auvergne en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été approuvé par le visa F.F.S.A. délivré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro : **26/R1081028** en date du **18/06/2026**, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation **N°512** en date du **23/06/2026**.

PERSONNE DESIGNÉE PAR L'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation :

Christelle HABOUZIT
06.86.72.45.91
Habouzit.marc@orange.fr

COMITÉ D'ORGANISATION :

Président :	HABOUZIT Marc
Membres :	HABOUZIT Christelle DESHORS Claude TESTUD Patrick

Secrétariat du rallye :	ASA VELAY-AUVERGNE 14 Route du Puy, 43150 LAUSSONNE
Téléphones :	HABOUZIT Marc :06.08.43.07.11 HABOUZIT Christelle :06.86.72.45.91
E-mail :	habouzit.marc@orange.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre premier des prescriptions générales édictées par la F.F.S.A.

1.1P : OFFICIELS

Président du collège des commissaires sportifs	AGOSTHINO Armand	N°12775
Commissaires sportifs	BEAL Georges	N°2910
Commissaires sportifs	BEAULATON Michel	N°3816
Directeur de Course général	MOCELLIN Denis	N°3310
Directeur de Course adjoint au PC ES 1/3/5	DUPECHER Thierry	N°3564
Directeur de Course adjoint au PC ES 2/4/6	PASCAL Fabien	N°154264
Directeur de Course spéciale ES 1/3/5	BUISSON François	N°162483
Directeur de Course spéciale ES 2/4/6	VINCENT GENOD Nathalie	N°210885
Médecin chef	DUPUIS Bernard	N°
Commissaires technique responsable	JOUVHOMME Gérard	N°51582
Commissaire technique	ALLOIN Christian	N°13706
Commissaire technique	CANTAT Hervé	N°207953
Commissaire technique	PASCAL Émeric	N°37568
Chargés des relations avec la presse	HABOUZIT Marc	N°7145
Relation concurrents	ALLEMAND Joëlle	N°16382
Relation concurrents	CHASSAGNOL Catherine	N°15145
Juge de fait	« Conforme à l'article 1.1 du règlement standard des rallyes 2026 officiels »	
Directeur de course délégué à la voiture tricolore	À définir	N°
Adjoint à la voiture Damier	FAURE Marie-Noëlle	N°20376
Secrétaire du rallye	HABOUZIT Christelle	N°128356
Chronométrateur ES 1/3/5	THERY Gabriel	N°309042
Chronométrateur ES 2/4/6	GAGNAIRE Yvan	N°27680
Classement	PK Soft	
Speaker	GAILLARD Gilles	

1.2P : ÉLIGIBILITÉ

Le Rallye Velay-Auvergne 2026 compte pour la Coupe de France des rallyes (coefficient 2), le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et le Challenge de l'A.S.A. Velay-Auvergne.

1.3P : VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation par mail pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 28 août 2026 de 16h à 21h45 et le samedi 29 août 2026 de 7h à 7h45 à la salle polyvalente des Estables.

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 28 août 2026 de 16h15 à 22h et le samedi 29 août 2026 de 7h15 à 8h Parking des Estables.

Les vérifications finales seront effectuées au garage TECH+ à Laussonne, taux horaire de la main d'œuvre : **60€ TTC.**

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P : DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P :

Toute personne qui désire participer au Rallye Régional Velay-Auvergne doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-joint, dûment complétée, avant le **lundi 17 août 2026**.

3.1.10P :

Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum.

3.1.11.1P :

Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **340€**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **680€**
- **il sera consenti une remise de 20€ aux équipages 100% A.S.A. Velay-Auvergne**
- **en cas de liste d'attente, les licenciés de l'A.S.A. Velay-Auvergne seront prioritaires.**

3.1.12P :

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P : VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P : VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P : ASSISTANCE

Assistance autorisée sur le parking des Etables.

ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1P : IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P : PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P : DESCRIPTION

Le Rallye Régional Velay-Auvergne représente un parcours de 184,800km.

Il est divisé en 1 étape de 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,100 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1/3/5 : Le Monastier-sur-Gazeille / Laussonne : 6,200 km
- ES 2/4/6 : Laussonne/ Le Betz : 6,500 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

Pour le Rallye, 100 mètres avant la traversée du village de Saint-Marsal (ES 2/4/6) : attention, une chicane sera mise en place.

6.2P : RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3. Les reconnaissances auront lieu le

ARTICLE 7 : DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.2P : DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5.18.1P : LES SIGNES DISTINCTIFS DES COMMISSAIRES SONT :

Commissaires de Route : Chasuble orange marqué commissaire.
Chef de Poste : chasuble orange marqué Chef de Poste.

ARTICLE 8P : RÉCLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P : PRIX ET COUPES

Prix en chèques et coupes.
Les coupes ne sont pas cumulables.
La remise des prix se déroulera le samedi 29 août 2026 à 21h30 au podium du parc fermé.

GÉNÉRAL :

	de 50 à 70 partants	de 71 à 90 partants	de 91 à 110 partants	+ de 111 partants
Premier	200€	250€	280€	340€
Deuxième		110€	180€	230€
Troisième			120€	150€

GROUPES :

	Si plus de 4 partants	Si plus de 10 partants
Premier	130€	130€
Deuxième		70€

CLASSES :

	de 1 à 4 partants par classe	de 5 à 8 partants par classe	de 9 à 12 partants par classe	+ de 13 partants par classe
Premier	150€	340€	340€	340€
Deuxième		120€	140€	160€
Troisième			100€	110€
Quatrième				80€

FÉMININ :

Classement féminin : 70€ et une coupe pour le 1^{er} équipage 100% féminin.

A.S.A VELAY AUVERGNE
44^{ÈME} RALLYE RÉGIONAL VELAY AUVERGNE
Vendredi 28 et samedi 29 août 2026

	ITINERAIRE 1 ^{ère} SECTION	Kilométrage			Temps imparti	1 ^{ère} voiture	150 ^{ème} voiture
		E.S.	Partiel	Cumul			
CH 0	PARKING DES ESTABLES SORTIE DE PARC / ENTRÉE PARC D'ASSISTANCE			0,000	0'	9h00	11h29
CH0A	SORTIE PARC D'ASSISTANCE		0,300	0,300	20'	9h20	11h49
	Tout droit direction D631 direction Le Monastier / La Vacheresse						
	Traverser le village de la Vacheresse						
	Au X, tout droit D631 direction Le Béage / Le Monastier		7,200	7,500			
	Au X, tout droit D535 direction Le Monastier		2,400	9,900			
	Au X, tout droit D500 direction Le Monastier		3,300	13,200			
	Au rond-point, D535 direction Le Puy / Arsac-en-Velay		1,300	14,500			
	Au X, à droite D49 direction Laussonne		1,600	16,100			
CH 1	50m après le panneau Le Monastier		0,400	16,500	25'	9h45	12h14
	NEUTRALISATION 3 MINUTES				3'		
DES 1	Vers chemin du bâtiment en bois		0,300	16,800		9h48	12h17
AES 1	Avant cimetière de Laussonne	6,200	6,200	23,000			
CPS 1	À la croix, au carrefour, direction Le Monastier / Freycenet		0,500	23,500			
	À Laussonne, au STOP, prendre tout droit D49 direction St Julien Chapeuil / Les Planchas		0,100	23,600			
	Au pont, prendre entre les maisons		0,100	23,700			
CH 2	Après la sortie de Laussonne, en face de la 1 ^{ère} maison		1,300	25,000	20'	10h08	12h37
	NEUTRALISATION 3 MINUTES						
DES 2	Au chemin, à gauche		0,400	25,400		10h11	12h40
	Aux Planchas, direction Saint-Julien-Chapeuil						
AES 2	À la décharge, sur la largeur à gauche	6,500	6,500	31,900			
CPS 2	Au X du Betz		0,200	32,100			
	Au X, prendre à gauche D150 Saint Julien Chapeuil		1,000	33,100			
	À St-Julien-Chapeuil, au X, prendre à gauche D150 direction St Etienne / Le Puy-en-Velay / Yssingeaux / Laussonne		1,200	34,300			
	Au rond-point, 3 ^{ème} sortie D15 direction Le Puy / Brives-Charensac / St Germain / Laussonne / Lantriac		0,500	34,800			
	Au rond-point, 3 ^{ème} sortie D15 direction Le Monastier / Laussonne / Lantriac		4,600	39,400			
	Aux Pandraux, à gauche D36 direction Laussonne / Lantriac		2,500	41,900			
	Au X, tout droit D36 direction Laussonne / Lantriac		0,200	42,100			
	Au rond-point, 3 ^{ème} sortie D36 direction Laussonne		1,500	43,600			
	A Laussonne, au X, tout droit D36 direction Les Estables / Les Infruits / Moudeyres		5,300	48,900			
	Au X, tout droit D36 direction Les Infruits / Les Estables		4,600	53,500			
	Au X, tout droit D500 direction Les Infruits / Les Estables / Fay-sur-Lignon		1,800	55,300			
	Au X, à droite D36 direction Les Infruits / Les Estables		0,900	56,200			
	Traverser Les Infruits						
	Aux Estables, au X, à droite "Mont Gerbier de Jonc"		5,100	61,300			
	Au X, à gauche D36 direction Mézilhac		0,200	61,500			
CH 2A	ENTRÉE PARC DE REGROUPEMENT Place des ESTABLES		0,100	61,600	60'	11h11	13h40

	ITINÉRAIRE 2 ^{ème} SECTION	Kilométrage			Temps imparti	1 ^{ère}	150 ^{ème}
		E.S.	Partiel	Cumul		voiture	voiture
CH 2B	SORTIE REGROUPEMENT ENTREE PARC D'ASSISTANCE				60'	12h11	14h40
CH 2C	SORTIE PARC D'ASSISTANCE				30'	12h41	15h10
CH 3	Idem CH 1		16,500	78,100	25'	13h06	15h35
	NEUTRALISATION 3 MINUTES				3'		
DES 3	Idem DES 1		0,300	78,400		13h09	15h38
AES 3	Idem AES 1	6,200	6,200	84,600			
CPS 3	Idem CPS 1		0,500	85,100			
CH 4	Idem CH 2		1,500	86,600	20'	13h29	15h58
	NEUTRALISATION 3 MINUTES				3'		
DES 4	Idem DES 2		0,400	87,000		13h32	16h01
AES 4	Idem AES 2	6,500	6,500	93,500			
CPS 4	Idem CPS 2		0,200	93,700			
CH 4A	ENTREE PARC DE REGROUPEMENT Place des ESTABLES		29,500	123,200	60'	14h32	17h01

	ITINERAIRE 3 ^{ème} SECTION	Kilométrage			Temps imparti	1 ^{ère}	150 ^{ème}
		E.S.	Partiel	Cumul		voiture	voiture
CH 4B	SORTIE REGROUPEMENT ENTREE PARC D'ASSISTANCE				60'	15h32	18h01
CH 4C	SORTIE PARC D'ASSISTANCE				30'	16h02	18h31
CH 5	Idem CH 3		16,500	139,700	25'	16h27	18h56
	NEUTRALISATION 3 MINUTES						
DES 5	Idem DES 3		0,300	140,000		16h30	18h59
AES 5	Idem AES 3	6,200	6,200	146,200			
CPS 5	Idem CPS 3		0,500	146,700			
CH 6	Idem CH 4		1,500	148,200	20'	16h50	19h19
	NEUTRALISATION 3 MINUTES				3'		
DES 6	Idem DES 3		0,400	148,600		16h53	19h22
AES 6	Idem AES 3	6,500	6,500	155,100			
CPS 6	Idem CPS 3		0,200	155,300			
CH 6A	ENTREE PARC FERMÉ D'ARRIVÉE aux ESTABLES		29,500	184,800	60'	17h53	20h22

38,100

ATTENTION :
ZONE D'ASSISTANCE INTERDITE EN DEHORS DU PARC

A.S.A VELAY AUVERGNE
44^{ÈME} RALLYE RÉGIONAL VELAY AUVERGNE

CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

1. RECONNAISSANCES

Application de l'article 6.2 de la réglementation.

Afin de préserver l'avenir des rallyes, nous vous demandons de respecter scrupuleusement le code de la route ainsi que l'environnement et la quiétude des habitants de toutes les localités traversées, et tout particulièrement nous vous demandons de ne pas effectuer de demi-tour dans les villages et de limiter les nuisances sonores surtout dans la traversée de Saint-Marsal (ES2/4/6).

Les reconnaissances et non les essais seront autorisés le samedi 22 et dimanche 23 août 2026 de 8h à 20h.

2. PARCOURS DE LIAISON

Les parcours de liaison seront effectués au maximum à une vitesse de 50 km/h et dans le respect du code de la route. Des contrôles seront effectués pendant toute la durée du rallye, qui entraîneront des pénalités selon l'article 8 de la réglementation.

3. ASSISTANCES ET ACCOMPAGNATEURS

Assistances et accompagnateurs devront se conformer aux consignes générales de sécurité, le concurrent ou le pilote restant solidairement responsable de leurs agissements qui pourront, éventuellement, entraîner la mise hors course de l'équipage concerné.

Merci de respecter le parc d'assistance (pas de frein à main) sous peine d'exclusion.

Merci de respecter la propreté du parc d'assistance lors de votre départ.

Par respect pour les riverains et commerçants, merci d'utiliser exclusivement les toilettes publiques à votre disposition.

Soyez sympathique, aidez-nous à faire de cette 44^{ème} édition du Rallye Velay-Auvergne, un modèle du genre dans ce domaine, respectez les riverains qui ont le droit de sortir de chez eux sans courir le moindre risque.

**Merci,
Bon rallye à tous**

L'équipe organisatrice